



#### 4.2 Objectifs du projet

Défrichement préalable à Division Parcelleuse et, construction futur de maisons individuelles à usage d'habitation (en zone UD du PLU), avec plantation d'Arbres fruitiers en zone A

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Défrichement
- Terrassement
- Viabilisation
- construction (en partie UD)
- assésiment (fosse septique)
- plantation en zone A

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Habitation des maisons Individuelles, construites en zone UD et exploitation par semel d'arbres fruitiers plantés en zone A



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Communes des 3 îles, parcelle C 2196 ord. hors des 50 Pas géométrique et d'un espace remarquable du littoral</i>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>PNRM</i>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR N de La Montinière : Parcelle C 2126 en zone jaune de l'ex carte réglementaire et en zone orange pour l'absence mouvement de terrain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>des déchets verts et produits de débardage qui seront versés en décharge contrôlée.</i>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone A de 4.500 m <sup>2</sup> San Pancelle c 2 126, destiné à <del>des</del> planter tout d'Arbres fruitiers à usage personnel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de La Martinique Pancelle c 2 126 en Zone jaune de la carte Règlement Toxine et en Zone orange pour l'aléa mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

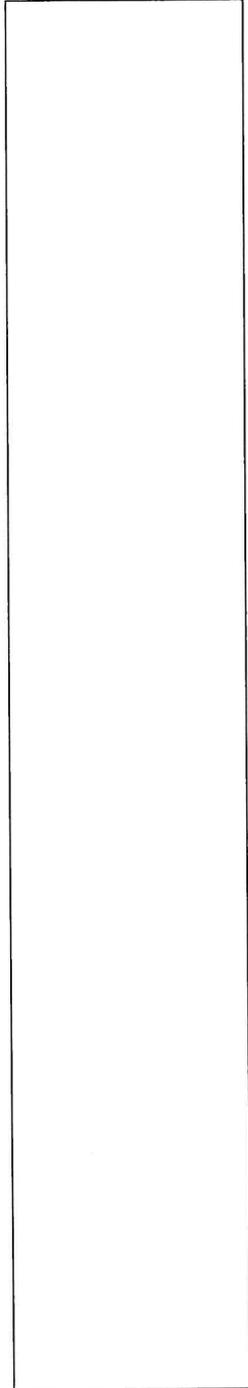
### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Mont de France le, 23-07-2013

Signature 

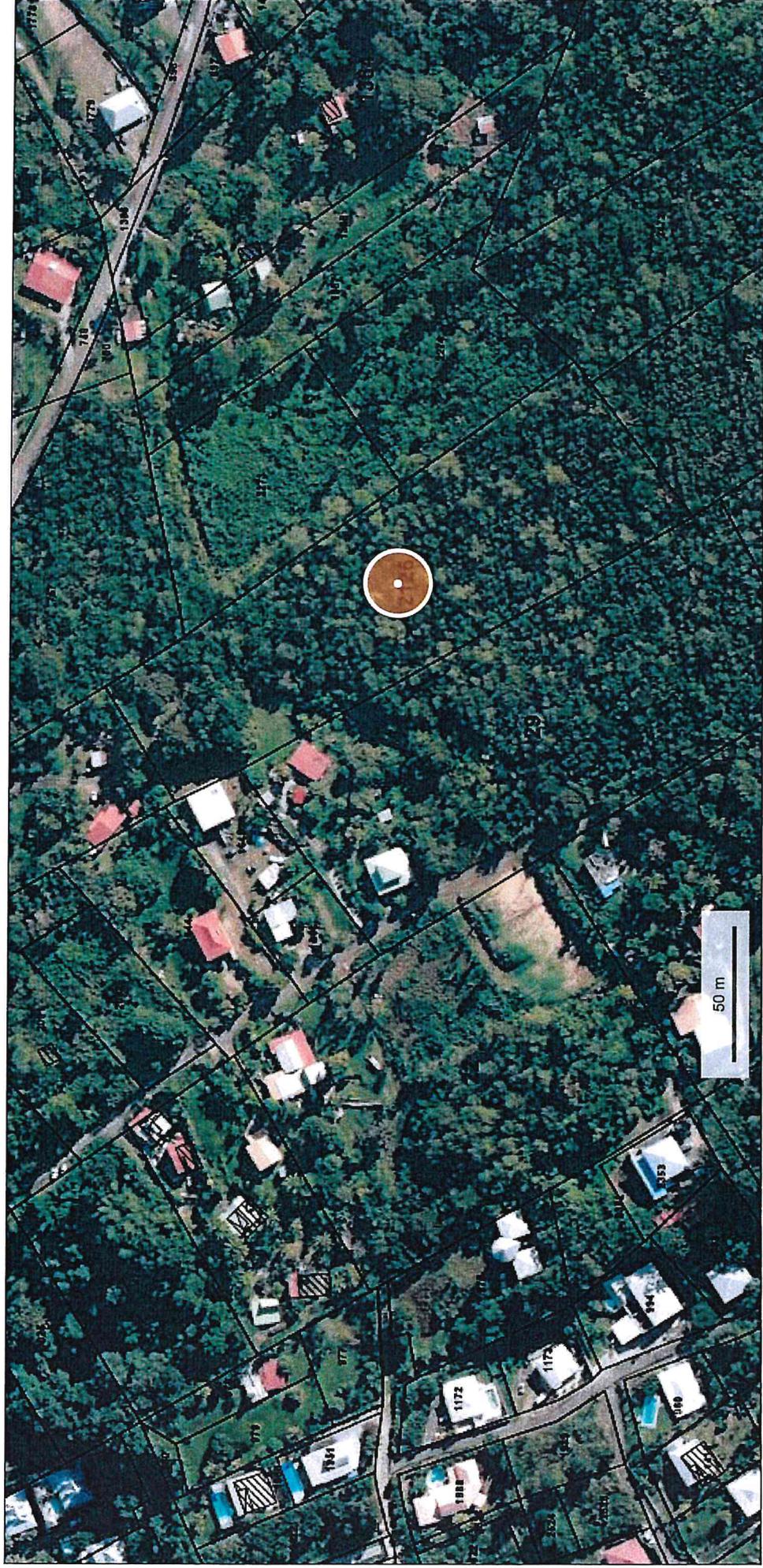
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 61° 03' 34" W  
 Latitude : 14° 31' 59" N





© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 61° 04' 01" W  
Latitude : 14° 31' 51" N

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
PLAN DE SITUATION

Département :  
MARTINIQUE  
Commune :  
TROIS ILETS

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/5000  
Échelle d'édition : 1/1500

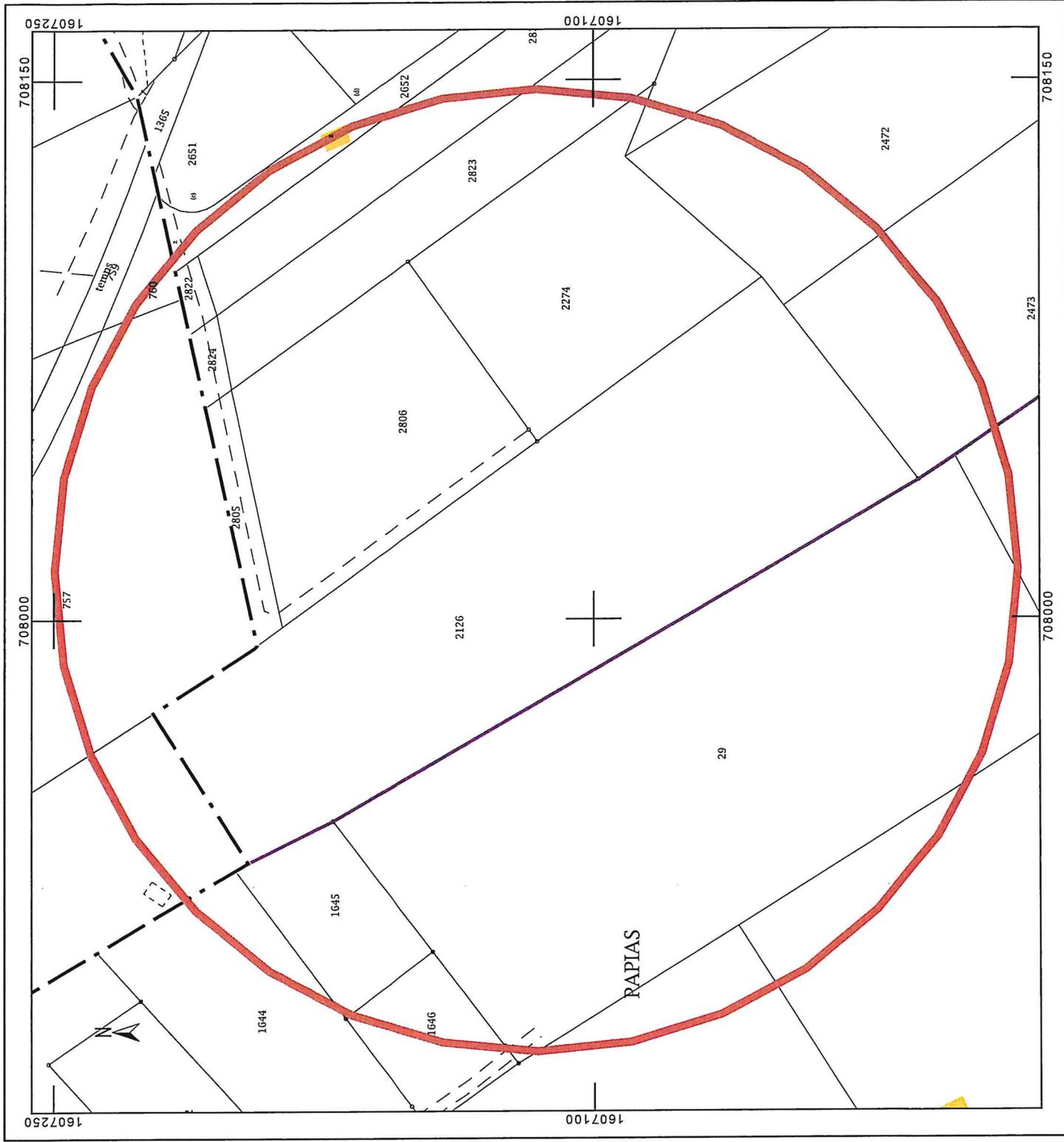
Date d'édition : 23/07/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : MART38UTM20

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
SDIF De la Martinique  
Hôtel des Finances Route de Cluny SCHOELCHER  
97261  
97261 FORT DE FRANCE CEDEX  
tél. 0596595576 - fax 0596597136  
cdif.fort-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : TROIS ILETS (972).

**Références de la parcelle 000 C 2126**

Référence cadastrale de la parcelle

**000 C 2126**

Contenance cadastrale

**13 224 mètres carrés**

Adresse

**PASSE MON TEMPS**

**97229 TROIS ILETS**

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Informations sur la feuille éditée par internet le 23/07/2019(fuseau horaire de Paris)

\* Champ à compléter

📍 972 (MARTINIQUE)

C

📍 97231 (LES TROIS-ILETS)  
2126

+ rechercher par lieu

**i**  
**LES TROIS-ILETS (97231)**  
**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **LES TROIS-ILETS**, approuvé le **22/09/2016**.

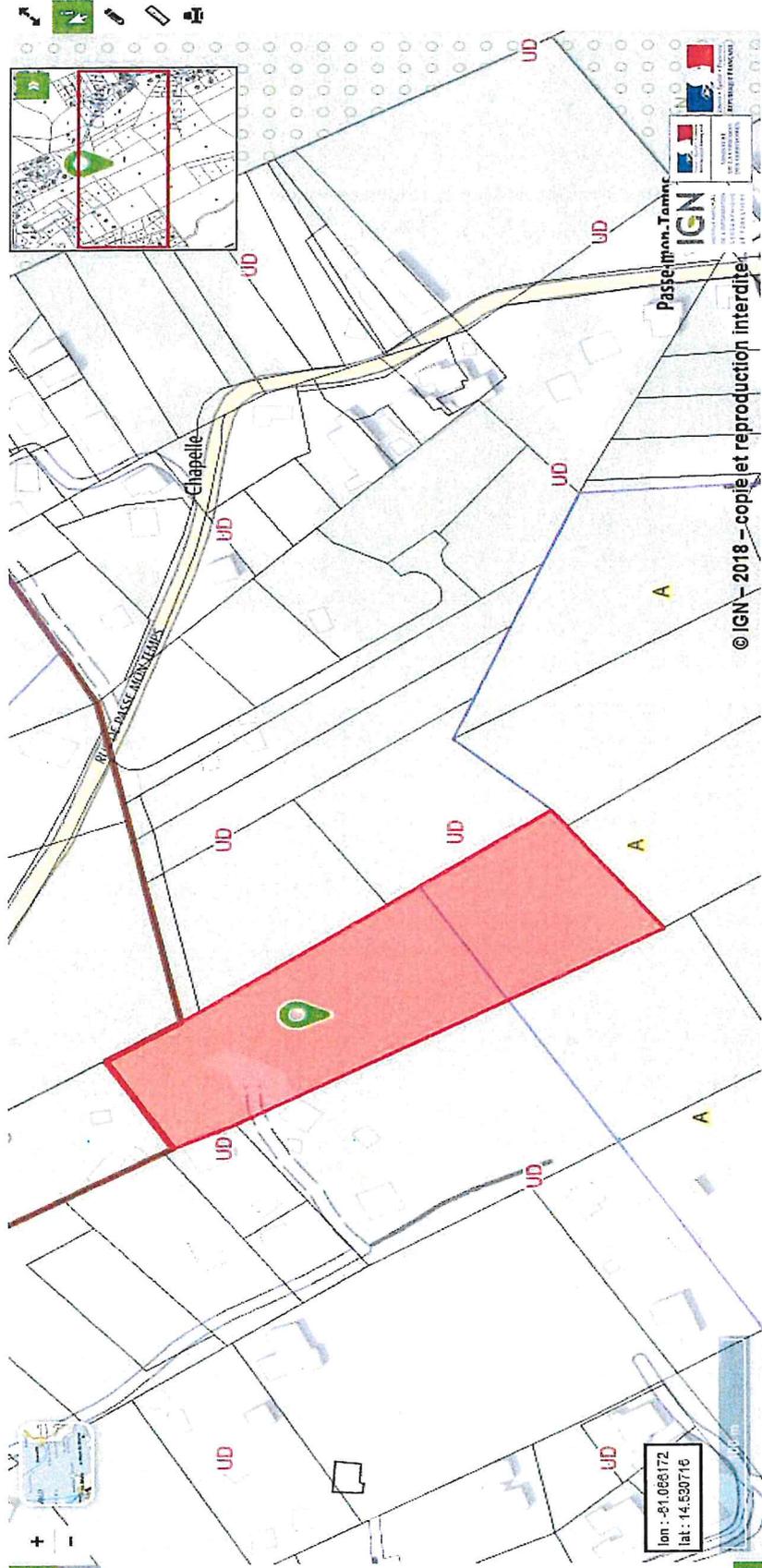
 Zone classée UD, Zone d'écart à caractère rural pouvant recevoir un habitat individuel, en application du règlement.

-  Ensemble des pièces écrites >
-  Téléchargez l'archive complète

**HISTORIQUE**

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de LES TROIS-ILETS en suivant le lien ci dessous:

 **Historique des documents**



62

📍 972 (MARTINIQUE) C

📍 97231 (LES TROIS-ILETS) 2126

+ rechercher par lieu



**LES TROIS-ILETS (97231)**

**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **LES TROIS-ILETS**, approuvé le 22/09/2016.

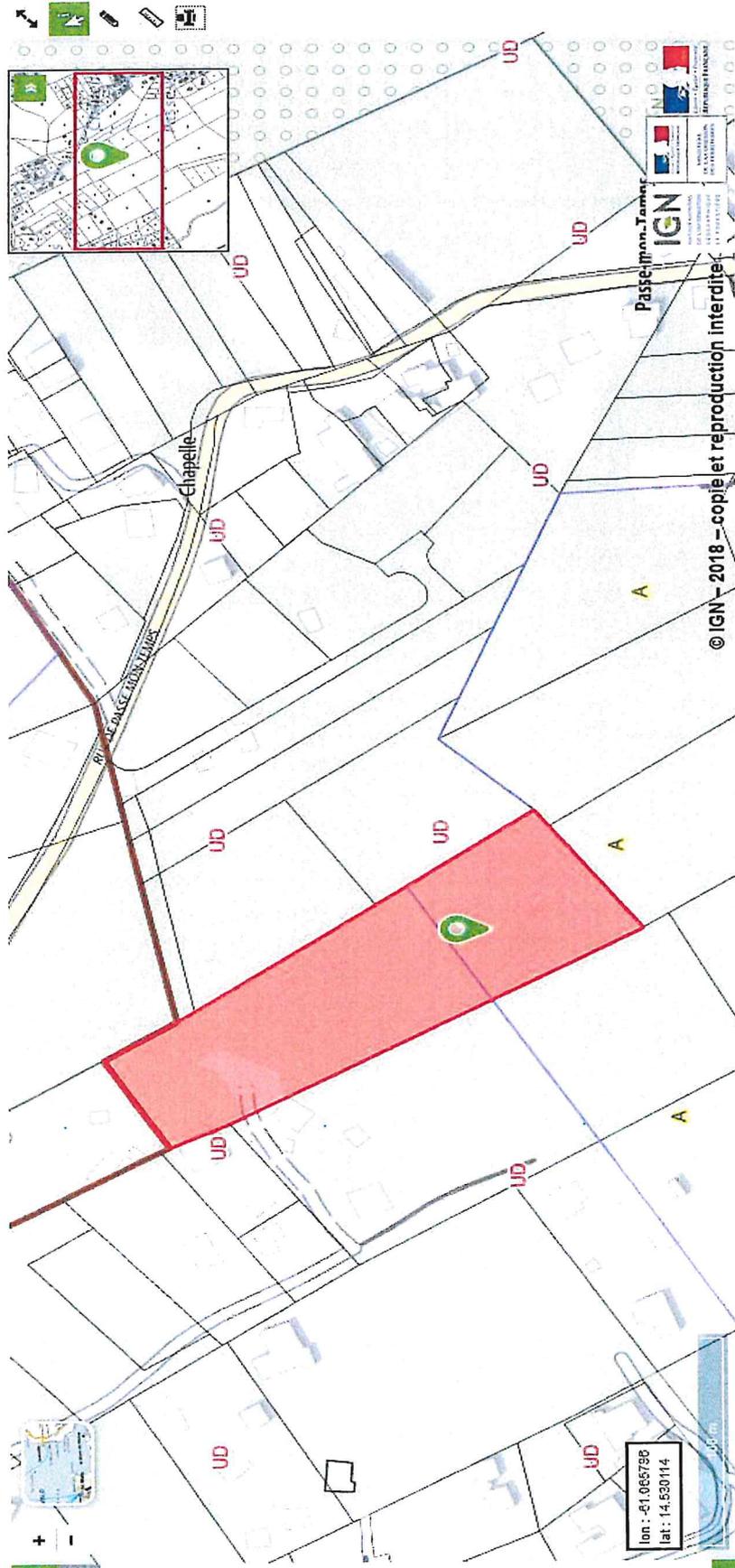
📄 Zone classée A, Zone à vocation agricole, en application du règlement.

- 📄 Ensemble des pièces écrites
- 📄 Téléchargez l'archive complète

**HISTORIQUE**

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de LES TROIS-ILETS en suivant le lien ci dessous:

- 📄 Historique des documents



## **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES UD**

### **CARACTERE DE LA ZONE UD**

Ce sont des zones d'écartes équipées à des niveaux variables, relativement peuplées, à caractère rural encore prononcé qui peuvent recevoir un habitat individuel. Certaines de ces zones enregistrent une évolution qui les rapproche des zones urbaines et recèlent encore d'importantes capacités d'accueil en logements. Dans ces zones les constructions à édifier devront être équipées de dispositif d'assainissement autonome

### **SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL**

#### **ARTICLE UD 61 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES**

- Les installations à usage industriel et les dépôts classés
- les carrières et décharges

#### **ARTICLE UD-2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS**

- Les salles de spectacle, culte, de réunions, à condition que leur installation soit compatible avec les capacités des réseaux existants et ne porte pas atteinte au caractère et à la tranquillité des lieux avoisinants.
- Les constructions à usage artisanal qui n'entrent pas dans la catégorie des installations classées.
- Les constructions à usage de commerce à condition que la SHON des surfaces de ventes ne dépasse pas 300 m<sup>2</sup> de SHON
- Les constructions à usage agricole à condition que leur installation ne porte pas atteinte à la tranquillité et à la salubrité des lieux avoisinants.
- Les constructions destinées à l'hébergement touristique en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes, hébergement à la ferme) d'une capacité inférieure à 5 chambres.

### **SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL**

#### **ARTICLE UD-3 ACCES ET VOIRIE**

##### ***1. Accès***

Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne sont pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles envisagés, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficiles la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

Il peut également être refusé si les accès présentent pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic.

Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier, lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera moindre.



## **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A**

### **CARACTERE DE LA ZONE A**

Cette zone comprend des terrains équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Dans cette zone, il est essentiel d'interdire les occupations du sol de nature à porter atteinte à l'équilibre économique des exploitations agricoles et à dégrader les paysages. Toutefois, ces principes ne font pas obstacle à l'extraction sur un espace limité, des argiles destinées à être transformées en matériaux de constructions dans la poterie installée dans la zone.

### **SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL**

#### *Rappel*

Les défrichements sont soumis à autorisation administrative dans les bois et forêts non classés.

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés au titre de l'art. L 130-1 du Code de l'Urbanisme.

Les demandes de défrichements sont irrecevables dans les espaces boisés classés.

Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R 442-1 et suivants du code de l'urbanisme

### **ARTICLE A.1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES**

- Les constructions destinées aux activités industrielles, d'artisanat, de bureau ou de services, et de commerce non liées aux activités agricoles, sauf celles liées et nécessaires pour le fonctionnement de la poterie des Trois-Îlets.
- Les dépôts de véhicules et déchets divers,
- L'ouverture et l'exploitation de carrières sauf celles prévues dans l'article A.2,
- Les constructions à usage hôtelier ou de restauration.

### **ARTICLE A.2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS**

- Les bâtiments d'exploitation agricoles à condition qu'ils soient destinés au logement des récoltes, des animaux et du matériel agricole et les équipements nécessaires à l'exploitation agricole.
- Les constructions à usage d'habitation et leurs dépendances, à condition qu'elles soient directement liées et nécessaires à l'exploitation agricole et qu'elles soient situées dans la contiguïté d'un ensemble de bâtiments agricoles.
- Les installations et dépôts classés, à condition qu'ils soient directement liés à l'activité agricole,
- A condition qu'ils soient liés à une exploitation agricole, les constructions à usage de haras, centre équestres, ferme pédagogique.
- La réfection, l'adaptation ou l'extension mesurée des constructions existantes, en cas de changement de destination pour les usages de : gîte rural, ferme auberge, centre équestre, d'artisanat d'art.
- Les affouillements et exhaussements du sol, à condition qu'ils soient liés aux infrastructures terrestres
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de l'argile destinée à l'activité de la poterie.

# Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de Les Trois-Ilets  
Parcelle C2126

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2013

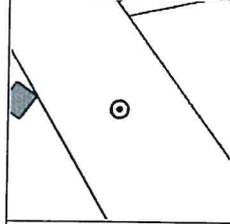
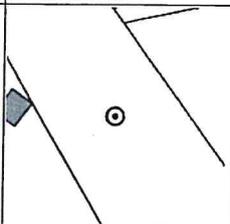
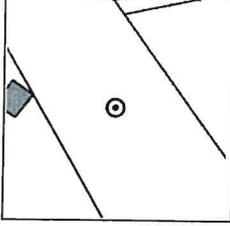
C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée uniquement au point indiqué (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage règlementaire	Aléas			
Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain	Liquéfaction
	Faïlle	Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
	Tsunami	Houle	Volcanisme	

<b>Aléa Inondation</b> <b>Légende :</b> ■ Moyen spécifique ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Aléa Diminué ■ Aléa Augmenté		<b>Aléa Séisme</b> <b>Légende :</b> ■ Fort	
<b>Aléa Mouvement de terrain</b> <b>Légende :</b> ■ Faible à nul ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Non étudié		<b>Aléa Liquéfaction</b> <b>Légende :</b> ■ Nul à faible ■ Moyen ■ Fort	
<b>Aléa Faïlle</b> <b>Légende :</b> ■ Non active ■ Supposée Active ■ Reconnue Active		<b>Aléa Érosion</b> <b>Légende :</b> ■ Fort ■ Majeur	
<b>Aléa Submersion décennale</b> <b>Légende :</b> ■ Moyen ■ Fort		<b>Aléa Submersion centennale</b> <b>Légende :</b> ■ Moyen ■ Fort	

<p style="text-align: center;"><b>Aléa Tsunami</b></p>  <p>Légende :  <span style="color: blue;">■</span> Fort</p>	<p style="text-align: center;"><b>Aléa Houle</b></p>  <p>Légende :  <span style="color: blue;">■</span> Fort  <span style="color: yellow;">■</span> Moyen</p>
<p style="text-align: center;"><b>Aléa Volcanisme</b></p>  <p>Légende :  <span style="color: red;">■</span> Fort</p>	



Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - [www.pprn972.com](http://www.pprn972.com). Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® © IGN - GéoMartinique)

## 12. PHOTOS

